



Interview de M. Jim MURDOCH, professeur de droit public à l'université de Glasgow, ancien directeur de la faculté de droit. Il consacre ses recherches aux droits de l'homme au niveau national et européen. Dans l'interview ci-dessous, M. Murdoch parle du Programme d'éducation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (HELP).

Octobre 2015

Pouvez-vous prédire les grands défis concernant l'éducation juridique ? Quelles sont les tendances et les évolutions les plus significatives dans l'éducation juridique ces dernières années ?

L'enseignement supérieur est en train de changer. La future génération d'avocats, de juges et de procureurs sera mieux préparée pour suivre les développements en Europe et dans le droit interne. Le décalage entre les approches 'académique' et 'pratique' va se réduire car les écoles de droit mettent de plus en plus l'accent sur la recherche et la résolution de problèmes. C'est une tendance positive car des approches plus interactives de l'éducation juridique mènent à son tour à un apprentissage approfondi et à des étudiants plus confiants. De ce fait, la formation des professionnels du droit devra s'adapter aux nouvelles stratégies d'apprentissage et d'enseignement que les étudiants ont rencontrées aux premières étapes de leur formation dans les écoles de droit. Les méthodes de formation didactique avec 'l'orateur en tant qu'expert indétrônable' seront de plus en plus contestées.

Les technologies modernes: représentent-elles un grand avantage ou un mal nécessaire ?

Sans aucun doute, un avantage plutôt qu'un mal ! En un laps de temps très court, les technologies ont ouvert l'accès à la connaissance et à l'information dans des proportions presque inimaginables. Des études de cas, des statuts et des codes juridiques, des constitutions, des blogs, des articles de Wikipédia ou des dissertations académiques, etc. – tout cela est à présent disponible en un clic de bouton sur une souris. C'est certainement vrai en ce qui concerne les matières concernant les droits de l'homme. Beaucoup de matériels sont traduits, rendant ainsi plus accessible la jurisprudence de la Cour de Strasbourg.

Evidemment, ceci est positif, mais il y a un inconvénient inhérent. Par le passé, beaucoup de ces informations étaient 'filtrées' : des 'experts' sélectionnaient l'essentiel de ce qui était purement illustratif ou même erroné. Séparer le bon grain de l'ivraie – c'était traditionnellement ce que les conférenciers, les auteurs de manuels scolaires et les formateurs faisaient pour aider les étudiants à comprendre des principes-clé de base. Aujourd'hui les étudiants peuvent contourner les 'experts' ou sélectionner d'autres opinions. C'est très bien, mais les étudiants peuvent parfois se sentir inondés par tant d'informations, et là il y a le risque qu'ils perdent confiance en leurs capacité d'organiser et de saisir le sens de toute cette nouvelle matière.

Quelle est la valeur ajoutée du Programme HELP ? Qu'est-ce qu'il enseigne ?

Les conseils pratiques sont essentiels pour la pleine prise de conscience professionnelle vis-à-vis de la Convention européenne des droits de l'homme et pour l'assistance pratique dans sa mise en œuvre au niveau interne.

Comment enseigne-t-il ?

De manière interactive, flexible et créatrice.

Pourquoi enseigne-t-il ? Et à qui s'adresse cet enseignement ? Pensez-vous que le Programme HELP pourrait étendre sa portée à la formation aux droits de l'homme pour d'autres catégories de professionnels ?

HELP a une valeur réelle pour tous les professionnels du droit (juges, procureurs et représentants juridiques) et pour tous ceux qui ont des responsabilités dans la justice pénale (police, procureurs et travailleurs sociaux) - tous ceux qui sont en première ligne pour défendre et promouvoir les droits des 800 millions de personnes qui vivent en Europe. La mission essentielle de HELP est d'assurer que l'Europe ait le système de protection des droits de l'homme le plus efficace. Dans le même temps, HELP peut également être utile dans la formation des étudiants en droit – la future génération de juristes. Sa matière innovatrice offre une approche fraîche et informée vis-à-vis de l'éducation aux droits de l'homme, en apportant un complément significatif à ce qui est enseigné dans les auditoriums universitaires

Qu'est-ce qui est différent dans l'enseignement des juges, des procureurs et des avocats ?

Le défi que les formateurs doivent relever dans chacun de ces cas de figure n'est pas uniquement d'assurer la compréhension de la Convention, mais aussi de faire en sorte que l'audience s'engage à respecter les valeurs et les principes défendus par la Convention. Changer les attitudes et remettre en question les croyances personnelles inexprimées sera crucial pour la mise en œuvre des garanties concernant les droits de l'homme au niveau interne. Ce n'est pas facile, mais cela en vaut la peine.